

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 08 Juillet 2016.**

Affiché le 12 Juillet 2016

L'an deux mil seize, le huit Juillet à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du Trente Juin deux mil seize, sous la présidence de Mme Pilot, Maire.

Etaient présents : 16/17 : Mme Pilot, M. Monaldeschi , Mme Humbert (à compter de 20h27), M. Schnell, Mme Gaspar, M. Beck, Mme Tabti, M. Toussaint, Mme Mairel, Mme Ricou, M. Poissonnier, Mme Boubekour, M. Grandemenge, M. Wongkoefft , Mme Georges, M. Laroche, M. Sittler. -----

Représentés : 05/04 : Mme Humbert par Mme Gaspar jusqu'à son arrivée, Mme Motsch par Mme Ricou, M. Neumann par Mme Tabti, M. Pierlot par Mme Pilot, M. Boussein par M. Grandemenge.-----

Absent excusé : 00 : -----

Absentes non excusées : 02 : Mme Ezaroil, Mme Mourant. -----

Secrétaire : Mme Tabti -----

Adoption des P.V des séances des 08 Avril 2016 et 20 Mai 2016 : Les P.V. sont adoptés par 20 voix pour, M. Laroche s'abstient.

Lecture de l'ordre du jour est ensuite donnée par Mme le Maire.

Institutions et Vie politique : intercommunalité : Avis sur le projet de périmètre du nouvel EPCI résultant de la fusion de la C.C.T. sans la Commune d'Hamonville et de la C.C. de Hazelle-en-Haye :

Le Conseil Municipal, invité par courrier de M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle à délibérer dans les 75 jours suivant la réception de sa lettre recommandée avec avis de réception, sur le projet de périmètre du nouvel EPCI résultant de la fusion de la CCT (sans la Commune d'Hamonville) et de la C.C. de Hazelle-en-Haye émet à l'unanimité un avis favorable sur ce projet.

Finances locales : décisions budgétaires : BP 2016 Service des Eaux : décision modificative n° 1 :

Sur proposition de M. Monaldeschi - Adjoint délégué à la gestion des Finances Locales -, le Budget Primitif 2016 est corrigé afin de rectifier une erreur matérielle d'imputation : Les crédits inscrits au BP à l'article 2138 sont réinscrits au compte 21311, comme prévu dans la délibération initiale d'ouverture de crédits du 23 Janvier 2016. Voté à l'unanimité.

Finances locales : Décisions budgétaires : Forêt : Tarif de cession des menus produits forestiers :

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le tarif de cession des menus produits forestiers, applicable à compter de la saison 2016/2017 à 7,00 €/HT le stère, soit le prix d'avant tempête de 1999. Les taux de TVA sur les activités forestières ayant été modifiés à compter du 1^{er} Janvier 2016 par la Loi de finances rectificative pour 2015, le nouveau taux devrait être de 20% (une confirmation des services fiscaux est attendue).

Pour information, M. Beck - Adjoint délégué à la gestion du Patrimoine Forestier – indique le coût à la charge de l'Administré du stère de bois façonné et livré aux Anciens de la Commune : 31,20 € HT le stère.

Finances locales : Subventions : aux particuliers : Attribution de primes municipales pour ravalements de façades :

Après vérification opérée par la Commission Municipale placée sous la présidence de M. Schnell, Adjoint délégué à la Gestion du Patrimoine urbain et immobilier, un seul dossier sur les trois proposés par le Centre d'Amélioration du Logement, conforme au règlement municipal d'attribution d'aides au ravalement de façades est présenté.

Une prime plafonnée à 1 524,50 € est attribuée à l'unanimité au propriétaire de l'immeuble sis 56 rue Général Leclerc.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 08 Juillet 2016. suite :**

Domaine et Patrimoine : changement de dénomination de voiries - avis sur demandes de déplacement et de cession de sentiers ruraux :

▪ **changement de dénomination de voiries :**

Suite à la pétition signée par les habitants de la Résidence Aédilitas, des Cités Aédilitas et Aédilitas Evérite et à la réunion organisée à leur intention le 19 Mars 2016 en Mairie, Madame le Maire dresse la liste des propositions faites au cours de la réunion, confirmées par courrier auquel ont répondu les Intéressés et rappelle que la « Résidence Aédilitas » située rue du 334° RI conserve son nom.

Au vu de la majorité des réponses favorables reçues, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

1. de supprimer les appellations « Rues ou Cités Aédilitas » et « Cités Aédilitas Evérite » ;
2. de prolonger la Rue d'Harouin jusqu'au chemin de Brabant ;
3. de créer la « Rue des Alisiers » .
4. Ces modifications prendront effet le 1^{er} Janvier 2017 afin que tous les habitants concernés puissent effectuer leur changement d'adresse.

▪ **avis sur demandes de déplacement et de cession de sentiers ruraux :**

Le Conseil Municipal se déclare favorable à l'unanimité à la demande de déplacement d'une partie du sentier rural dit de Macoule, entre la route de Paris et la rue de Demangevignes, ainsi qu'à la demande de cession d'une partie du sentier rural dit de la Croix de Mission. Madame le Maire est autorisée à entreprendre les démarches administratives en vue d'une enquête publique.

Domaine et Patrimoine : actes de gestion du domaine privé : location d'un appartement communal :

Madame le Maire est autorisée à l'unanimité à conclure un nouveau bail de location, aux conditions habituelles, pour l'appartement qui va se libérer au 2 rue Jeanne d'Arc. Le prix du loyer mensuel est fixé à 426,00 € pour cet appartement de type F4 et 17,00 € pour le garage.

Fonction Publique Territoriale : indemnité compensatrice de congés due à un agent :

Un employé communal ayant sollicité le versement d'une indemnité compensatrice pour congés légaux non pris en raison de sa maladie, et en raison de l'absence de réglementation de droit national concernant ce point pour les fonctionnaires, Le Conseil Municipal, au vu de directives européennes sur le sujet et de jugements de la Cour de Justice européenne, décide d'indemniser cet agent à raison de 25j/an sur la base de son salaire brut annuel perçu de 2012 à 2015. (Voté à l'unanimité).

Informations diverses :

- Remerciements des élèves du collège Louis Pergaud et des organisateurs du voyage pour la participation de la Commune à leur séjour en Angleterre,
- Remerciements des élèves de l'Ecole du Luton pour la participation de la Commune au voyage scolaire de fin d'année,
- Félicitations aux bacheliers 2016 de la Commune, avec une attention particulière pour Océane Thiébaud qui a obtenu la « mention très bien » et reçu les « félicitations du jury ». Félicitations également à tous les Jeunes de la Commune qui ont obtenu le brevet des collèges.
- Lecture du courrier de réponse de M. Philippe RICHERT, Président de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine à qui le Conseil Municipal des Jeunes a adressé une demande d'aide financière très particulière pour la réalisation d'un « City stade ».

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 Juillet 2016. suite :

- Mme Pilot fait part également de la communication téléphonique échangée avec Mme DIDER, Sénatrice de Meurthe-et-Moselle sur ce même sujet et de la remise à M. KLEIN, Président du Conseil Départemental, par ces jeunes Conseillers Municipaux de leur demande « très originale » d'aide financière. Mme HUMBERT, Adjointe déléguée à l'Education, Enfance et Citoyenneté, explique la façon dont a été présentée cette demande d'aide financière envoyée à plusieurs personnalités politiques.
- Courrier de M. Mathieu KLEIN, Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, concernant l'échec des négociations avec l'Etat au sujet du financement du RSA.
- Avis de passage dans la Commune d'un géomètre du service du cadastre entre le 06 Juin et le 30 Octobre 2016 afin de procéder à des mesurages dans les propriétés ayant fait l'objet de changements récents. Il est demandé à nos concitoyens de rendre leur propriété accessible et de leur réserver un bon accueil.
- Nouveaux horaires d'été au bureau de poste : du 01/08/2016 au 27/08/2016 : les lundis 10h00 à 12h00 et les mercredis, vendredis 09h00 à 12h00.
- L'US Toul Athlétisme remercie la Commune pour l'accueil lors de l'étape de la 33^{ème} édition des 6 jours du Toulais ainsi que l'association USF.
- L'Etablissement Français du Sang remercie les donateurs et les organisateurs pour la collecte du mardi 17 mai 2016.
- La cérémonie du 14 juillet 2016 se déroulera au Monument aux Morts à 11h30.
- Le même jour, Feu d'artifice et animation musicale par FP Animation et PG SoundMusic au stade municipal, la buvette et la restauration sont assurées par l'Union Sportive de Foug à partir de 19h.
- Compte-rendus du nettoyage et désinfection du réservoir d'eau de la station de pompage et des réservoirs du château d'eau.
- Rappel de la manifestation organisée sur la Pelouse le samedi 09 Juillet par le Radio Club des Ecouteurs Lorrains.
- Brocante le 28 Août organisée par le TBC.

Séance levée à 21h16.